



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 71223

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre de l'accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire. L'esprit de l'accord-cadre est d'accroître la sécurité du personnel des sociétés de transport sanitaire surtout durant les périodes de permanence de nuit des gardes préfectorales. Même si tous les ambulanciers adhèrent à cet objectif, la mise en oeuvre des dispositions arrêtées pour l'atteindre se révèle extrêmement délicate dans les secteurs à faible densité démographique, dont la Haute-Marne, où les interventions de nuit sont rares. Les contraintes imposées aux entreprises de transports sanitaires, toutes de petite taille, se révèlent disproportionnées par rapport au volume de leur activité nocturne et se traduisent par une augmentation de 40 % des charges salariales. Ceci aura pour conséquences immédiates la fragilisation de nombreuses entreprises, un surcroît de travail pour les responsables de sociétés mettant en péril leur propre sécurité et des concentrations économiques. En conséquence, il lui demande de préciser les intentions du gouvernement quant à un report de la mise en place de l'accord-cadre dans l'attente de mesures adaptées aux caractéristiques professionnelles des entreprises de transport sanitaire situées dans des zones à faible densité démographique.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71223

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7364